

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2015.

RAPPEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFET DE PARIS

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet
de liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est)
et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (gare CDG 2)

En exécution de l'arrêté de Messieurs les préfets de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, en date du 10 mai 2016 et en application des dispositions du code de l'environnement, il sera procédé du mercredi 8 juin 2016 au mardi 12 juillet 2016 inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (gare CDG 2), dossier présenté par l'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer).

Cette enquête porte sur la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet. Elle a donc pour objet de présenter au public les modifications substantielles apportées au projet depuis la déclaration d'utilité publique de 2008, de recueillir les observations du public sur ces modifications et de se prononcer sur l'utilité publique du projet au regard des modifications apportées. Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a été désigné pour coordonner l'organisation de l'enquête publique et en centraliser les observations recueillies.

L'enquête publique s'ouvrira le mercredi 8 juin 2016 à 9h
et se terminera le mardi 12 juillet 2016 à 18h

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique se déroulera sur le territoire des communes de Paris (10ème et 18ème arrondissements), Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Saint-Denis, Sevran, Tremblay-en-France, Le Mesnil-Amelot, Mitry-Mory, Villeparisis et Villepinte et dans les services des préfetures de Paris, de Seine-Saint-Denis (Bobigny et sous-préfectures du Raincy et de Saint-Denis) et de Seine-et-Marne (Melun et sous-préfectures de Meaux et de Marne-la-Vallée-Torcy).

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative et les registres seront déposés dans les lieux d'enquête pendant 35 jours consécutifs, du mercredi 8 juin au mardi 12 juillet 2016 inclus. Pendant toute cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis délibéré de l'autorité environnementale du 6 avril 2016, sera déposé et mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête indiqués ci-dessous, aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public :

Département de Paris :

À la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, siège de l'enquête, Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) Unité territoriale de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - Pôle urbanisme d'utilité publique, 5 rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h;
À la mairie du 10ème arrondissement, direction générale des services, bureau des affaires générales, 72 rue du Faubourg Saint-Martin, 75475 Paris cedex 10;
À la mairie du 18ème arrondissement, direction générale des services, bureau des affaires générales, 1 Place Jules Joffrin, 75877 Paris cedex 18.

Département de la Seine-Saint-Denis :

À la préfecture de la Seine-Saint-Denis, direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny;
À la sous-préfecture du Raincy, secrétariat général, 57 avenue Thiers, 93440 Le Raincy;
À la sous-préfecture de Saint-Denis, secrétariat général, 28-30 boulevard de la Commune de Paris, 93200 Saint-Denis;
À la mairie d'Aubervilliers, direction de l'urbanisme service réglementation, 124, rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers;
À la mairie d'Aulnay-sous-Bois, centre administratif, direction générale des services techniques, 1416 avenue de la République, 93100 Aulnay-sous-Bois;
À la mairie et centre Administratif de Drancy, direction des services techniques, place de l'Hôtel de Ville, 93700 Drancy;
À la mairie de la Courneuve, direction générale, avenue de la République, 93120 La Courneuve;
À la mairie du Blanc-Mesnil, direction de l'urbanisme et de l'aménagement, service de l'urbanisme, 1 place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil;
À la mairie du Bourget, direction de l'urbanisme, 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget;
À la mairie de Saint-Denis, centre administratif, 2 place du Caquet, 93200 Saint-Denis;
À la mairie de Sevran, pôle urbain, 1 rue Henri Bequerel, 93270 Sevran;
À la mairie de Tremblay-en-France, direction des services techniques, division de l'urbanisme, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville, 93290 Tremblay-en-France;
À la mairie de Villepinte, direction de l'urbanisme, service de l'urbanisme, place de l'Hôtel de Ville, 93420 Villepinte.

Département de la Seine-et-Marne :

À la préfecture de la Seine-et-Marne, direction de la coordination des services de l'Etat, pôle de pilotage des procédures d'utilité publique (bât.B), 12 rue des Saints Pères, 77000 Melun;
À la sous-préfecture de Meaux, bureau de l'animation et du développement des territoires, 27 place de l'Europe, 77109 Meaux;
À la sous-préfecture de Marne-la-Vallée-Torcy, bureau des actions interministérielles et des relations avec les collectivités locales, 7 rue Gérard Philippe, 77204 Marne-la-Vallée-Torcy;
À la mairie du Mesnil-Amelot, service de l'urbanisme, 2 rue Chapeau, 77900 Le Mesnil-Amelot;
À la mairie de Mitry-Mory, direction de l'aménagement et du développement durable, 11-13 rue Paul-Vaillant Couturier, 77290 Mitry-Mory;
À la mairie de Villeparisis, service du gulchet unique, 32 rue de Ruzé, 77270 Villeparisis.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition du public via le site Internet dédié à l'adresse www.enquêtespubliquescdgexpress.fr à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (Unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris (UTEA) - Service utilité publique et équilibres territoriaux, Pôle urbanisme d'utilité publique) à l'attention de M. Claude RICHER, président de la commission d'enquête publique CDG Express, 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15. Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé du 8 juin 2016 à 9h au 12 juillet 2016 à 18h, via le site Internet suivant : www.enquetespubliquescdgexpress.fr

L'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer) assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à : Monsieur le directeur du projet CDG Express, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer-Direction des Services des Transports (DST/FCO), Tour Séquola, 92055 La Défense.

Cette enquête publique sera conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Le président :

• Monsieur Claude RICHER, cadre supérieur dans le domaine des grands projets de centrale thermique, (E.R).

Les membres titulaires :

• Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, conseillère en ingénierie juridique et financière auprès des collectivités territoriales;
• Monsieur Alain CHARLIAC, attaché de direction à EDF (E.R).

En cas d'empêchement de Monsieur Claude RICHER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, membre titulaire de la commission.

Le membre suppléant :

• Monsieur Jean-Pierre ZEGANADIN, responsable management-gestion de crise, réseaux des banques de détail.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Jean-Pierre ZEGANADIN, membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, soit du mercredi 8 juin au mardi 12 juillet 2016 inclus, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanences, dans les mairies pré-citées, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

DÉPARTEMENT DE PARIS

PARIS MAIRIE 10ÈME

Jeudi 30 Juin 2016 de 16h30 à 19h30

PARIS MAIRIE 18ÈME

Jeudi 23 Juin 2016 de 16h30 à 19h30

Samedi 9 Juillet 2016 de 9h00 à 12h00

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

LE MESNIL-AMELOT

Mercredi 6 Juillet 2016 de 14h00 à 17h00

MITRY-MORY

Vendredi 10 Juin 2016 de 14h00 à 17h00

Vendredi 1^{er} Juillet 2016 de 14h00 à 17h00

VILLEPARISIS

Mardi 12 Juillet 2016 de 15h00 à 18h00

DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

AUBERVILLIERS

Samedi 18 Juin 2016 de 9h00 à 12h00

AULNAY-SOUS-BOIS

Samedi 25 Juin 2016 de 9h00 à 12h00

DRANCY

Mardi 5 Juillet 2016 de 14h00 à 17h00

LA COURNEUVE

Samedi 2 Juillet 2016 de 9h00 à 12h00

LE BLANC-MESNIL

Jeudi 30 Juin 2016 de 14h00 à 17h00

LE BOURGET

Samedi 18 Juin 2016 de 8h45 à 11h45

SAINT-DENIS

Samedi 25 Juin 2016 de 9h00 à 12h00

SEVRAN

Lundi 11 Juillet 2016 de 14h00 à 17h00

TREMBLAY EN FRANCE

Samedi 11 Juin 2016 de 9h00 à 12h00

VILLEPENTE

Mardi 27 Juin 2016 de 14h00 à 17h00

VILLEPENTE

Lundi 13 Juin 2016 de 14h00 à 17h00

Par ailleurs, compte tenu de la nature du projet, deux réunions d'information et d'échanges avec le public seront organisées dans les lieux, aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

Commune	Lieu	Adresse	Date	Horaires
PARIS	Cinéma le Louxor	170 Bd Magenta 75010 Paris	jeudi 16 Juin 2016	20h30
LE MESNIL-AMELOT	Hôtel Radisson Blu	Rue de la Chapelle 77990 Le Mesnil-Amelot	lundi 20 Juin 2016	20h30

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant son déroulement et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet. Le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le dossier soumis à enquête accompagné des registres d'enquête et des pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et de ses conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris, et dans les préfectures de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne ainsi que dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête.

De même, ces documents seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Au terme de l'enquête publique, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le préfet de Seine-Saint-Denis et le préfet de Seine-et-Marne pourront, le cas échéant, par arrêté inter-préfectoral, prononcer la déclaration d'utilité publique modificative du projet, conformément aux articles L.121-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et l'urgence des travaux nécessaires à la réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) conformément aux articles L.232-1 et R.232-1 et suivants du code précité. Cet acte précisera le délai accordé pour réaliser les expropriations. La déclaration d'utilité publique modificative tiendra lieu de déclaration de projet.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 25/05/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SARL au capital de 8.000 Euros
Société
4 boulevard Michael Faraday
77700 SERRIS
790 091 458 RCS MEAUX

Forme : SASU
Capital : 1 000 euros
Siège Social : 22 rue de Coulommiers, Domaine de Rouilly, 77680 GUERARD
Durée : 99 ans

Objet social : Location de salles, événementiel, achat et vente d'objets décoratifs, meubles et accessoires. Toutes activités se rapportant à l'objet social.

Cession d'actions et agréments : La cession d'actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. BOCHART-DARRAS demeurant 22 rue de Coulommiers, Domaine de Rouilly 77680 GUERARD Immatriculation au RCS de MEAUX.

Divers sociétés

Le 2 avril 2016, l'AGE a décidé de nommer en qualité de gérant M. OZDEMIR Timur, 7 rue Eia Constantinide 95190 GOUSSAINVILLE, en remplacement de Mme BOZDAG épouse BOZAGAOLU Sehnaz, démissionnaire.

Mention faite au RCS de MEAUX

FINEA EST
SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social :
84 avenue Eugène Varlin
77270 VILLEPARISIS
RCS N° : 503458523 de MEAUX

L'AGE du 21 mai 2016 a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

Mention sera faite au RCS de MEAUX.

Par acte SSP en date du 01 Juin 2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SARL au capital de 10000 EUROS
Siège social : 1-23 GRANDE ALLEE
DIT LES SEVRES
77188 NOISIEL
RCS N° : 799421680 de MEAUX

Forme : SASU
Capital : 10 Euros Capital variable.
Capital minimum 1 Euro
Siège Social : 19 av Leverrier, 77500 CHELLES
Durée : 99 années

Objet social : Création et entretien d'espaces verts
Cession d'actions et agréments : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter du jour où la société perd son caractère unipersonnelle. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires statuant à la majorité des voix.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Président : Mr Letour Fomain 19 av Leverrier 77600 CHELLES Immatriculation au RCS de MEAUX.

L'AGE du 01/06/2016 a décidé de transférer le siège social au 14 PLACE MONTGOLFIER, 94410 SAINT MAURICE à compter du 01/06/2016. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de CRETEIL.
Mention sera faite au RCS de MEAUX.

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social :
49 Route des Grandes Vallées
77123 NOISY SUR ECOLE
503 702 938 RCS MELUN

Aux termes d'une décision en date du 30 Juin 2015, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Mention faite au RCS de MELUN

Par acte SSP en date du 25 mai 2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Publiez vos annonces
du
LUNDI au SAMEDI

Forme : SARL
Capital : 1600 euros
Siège Social : 33 rue du Thiel, 77120 COULOMMIERS
Durée : 99 ans

Objet social : Travaux d'électricité générale, achats et ventes de matériels électrique
Gérant : M.DREANIC Jérôme, Gérant, demeurant 33 rue du Thiel 77120 Coulommiers
Immatriculation au RCS de MEAUX

Par acte SSP en date du 27/05/2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Le Parisien
Service Commercial
04 46 76 06 14

legales@leparisien.fr

sur notre site passez votre annonce
24/24 h / 7j/7
www.annoncesleparisien.fr

Forme : SARL
Capital : 3000 euros
Siège Social : 9 rue Sainte Claire Deville, 77185 Lognes
Durée : 99 ans

Objet social : Restauration rapide, travail préparation et vente de plats à emporter et de produits alimentaires notamment d'origine asiatique.
Gérant : M. Zhang Bingfeng demeurant 2 avenue de Suffren 93150 Le Blanc Mesnil.
Immatriculation au RCS de MEAUX

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2015.

RAPPEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS PRÉFET DE PARIS PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet de liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (gare CDG 2)

En exécution de l'arrêté de Messieurs les préfets de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, en date du 10 mai 2016 et en application des dispositions du code de l'environnement, il sera procédé du mercredi 8 juin 2016 au mardi 12 juillet 2016 inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (gare CDG 2), dossier présenté par l'Etat (Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer).

Cette enquête porte sur la déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du projet. Elle a donc pour objet de présenter au public les modifications substantielles apportées au projet depuis la déclaration d'utilité publique de 2008, de recueillir les observations du public sur ces modifications et de se prononcer sur l'utilité publique du projet au regard des modifications apportées. Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et est désigné pour coordonner l'organisation de l'enquête publique et en centraliser les observations recueillies.

L'enquête publique s'ouvrira le mercredi 8 juin 2016 à 9h et se terminera le mardi 12 juillet 2016 à 18h

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique se déroulera sur le territoire des communes de Paris (10ème et 18ème arrondissements), Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Saint-Denis, Sevran, Tremblay-en-France, Le Mesnil-Amelot, Mitry-Mory, Villeparisis et dans les services des préfetures de Paris de Seine-Saint-Denis (Bobigny et sous-préfetures du Raincy et de Saint-Denis) et de Seine-et-Marne (Melun et sous-préfetures de Meaux et de Marne-la-Vallée-Torcy).

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative et les registres seront déposés dans les lieux d'enquête pendant 35 jours consécutifs, du mercredi 8 juin au mardi 12 juillet 2016 inclus. Pendant toute cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis délibéré de l'autorité environnementale du 6 avril 2016, sera déposé et mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête indiqués ci-dessous, aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public :

Département de Paris :

À la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, siège de l'enquête, Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) Unité territoriale de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - Pôle urbanisme d'utilité publique, 5 rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
À la mairie du 10ème arrondissement, direction générale des services, bureau des affaires générales, 72 rue du Faubourg Saint-Martin, 75475 Paris cedex 10 ;
À la mairie du 18ème arrondissement, direction générale des services, bureau des affaires générales, 1 Place Jules Joffrin, 75877 Paris cedex 18.

Département de la Seine-Saint-Denis :

À la préfecture de la Seine-Saint-Denis, direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny ;
À la sous-préfecture du Raincy, secrétariat général, 57 avenue Thiers, 93340 Le Raincy ;
À la sous-préfecture de Saint-Denis, secrétariat général, 28-30 boulevard de la Commune de Paris, 93200 Saint-Denis ;
À la mairie d'Aubervilliers, direction de l'urbanisme service réglementation, 124, rue Henri Barbusse, 93500 Aubervilliers ;
À la mairie d'Aulnay-sous-Bois, centre administratif, direction générale des services techniques, 14/16 boulevard Félix Faure, 93600 Aulnay-sous-Bois ;
À la mairie et centre Administratif de Drancy, direction des services techniques, place de l'Hôtel de Ville, 93700 Drancy ;
À la mairie de La Courneuve, direction générale, avenue de la République, 93120 La Courneuve ;
À la mairie du Blanc-Mesnil, direction de l'urbanisme et de l'aménagement, service de l'urbanisme, 1 place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil ;
À la mairie du Bourget, direction de l'urbanisme, 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget ;
À la mairie de Saint-Denis, centre administratif, 2 place du Caquet, 93200 Saint-Denis ;
À la mairie de Sevran, pôle urbain, 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevran ;
À la mairie de Tremblay-en-France, direction des services techniques, division de l'urbanisme, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville, 93700 Tremblay-en-France ;
À la mairie de Villepinte, direction de l'urbanisme, service de l'urbanisme, place de l'Hôtel de Ville, 93420 Villepinte.

Département de la Seine-et-Marne :

À la préfecture de la Seine-et-Marne, direction de la coordination des services de l'Etat, pôle de pilotage des procédures d'utilité publique (bât.B), 12 rue des Saints Pères, 77000 Melun ;
À la sous-préfecture de Meaux, bureau de l'animation et du développement des territoires, 27 place de l'Europe, 77109 Meaux ;
À la sous-préfecture de Marne-la-Vallée-Torcy, bureau des actions intermunicipales et des relations avec les collectivités locales, 7 rue Gérard Philippe, 77204 Marne-la-Vallée-Torcy ;
À la mairie du Mesnil-Amelot, service de l'urbanisme, 2 rue Chapeau, 77990 Le Mesnil-Amelot ;
À la mairie de Mitry-Mory, direction de l'aménagement et du développement durable, 11-13 rue Paul-Vaillant Couturier, 77290 Mitry-Mory ;
À la mairie de Villeparisis, service du guichet unique, 32 rue de Ruzé, 77270 Villeparisis.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition du public via le site Internet dédié à l'adresse www.enqueteepubliquecdgexpress.fr à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (Unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris (UTEA) - Service utilité publique et équilibres territoriaux - Pôle urbanisme d'utilité publique) à l'attention de M. Claude RICHER, président de la commission d'enquête publique CDG Express, 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15. Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé du 8 juin 2016 à 9h au 12 juillet 2016 à 18h, via le site Internet suivant : www.enqueteepubliquecdgexpress.fr

L'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer) assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à : Monsieur le directeur du projet CDG Express, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Direction générale des Infrastructures, des transports et de la mer-Direction des Services des Transports (DST/TFD), Tour Séquoia, 92055 La Défense.

Cette enquête publique sera conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Le président :

• Monsieur Claude RICHER, cadre supérieur dans le domaine des grands projets de centrale thermique, (E.R).

Les membres titulaires :

• Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, conseillère en Ingénierie juridique et financière auprès des collectivités territoriales ;
• Monsieur Alain CHARLIAU, attaché de direction à E.D.F. (E.R).

En cas d'empêchement de Monsieur Claude RICHER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, membre titulaire de la commission.

Le membre suppléant :

• Monsieur Jean-Pierre ZEGANADIN, responsable management-gestion de crise, réseaux des banques de détail.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Jean-Pierre ZEGANADIN, membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, soit du mercredi 8 juin au mardi 12 juillet 2016 inclus, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanences, dans les mairies pré-citées, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

DÉPARTEMENT DE PARIS

PARIS MAIRIE 10ÈME.
Jeudi 30 Juin 2016 de 16h30 à 19h30
PARIS MAIRIE 18ÈME.
Jeudi 23 Juin 2016 de 16h30 à 19h30
Samedi 9 Juillet 2016 de 9h00 à 12h00

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

LE MESNIL-AMELOT
Mercredi 6 Juillet 2016 de 14h00 à 17h00
MITRY-MORY
Vendredi 10 Juin 2016 de 14h00 à 17h00
Vendredi 17 Juillet 2016 de 14h00 à 17h00
VILLEPARISIS
Mardi 12 Juillet 2016 de 15h00 à 18h00

DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

AUBERVILLIERS.
Samedi 18 Juin 2016 de 9h00 à 12h00

Par ailleurs, compte tenu de la nature du projet, deux réunions d'information et d'échanges avec le public seront organisées dans les lieux, aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

Commune	Lieu	Adresse	Date	Horaires
PARIS	Cinéma le Louxor	170 Bd Magenta 75010 Paris	Jeudi 16 Juin 2016	20h30
LE MESNIL-AMELOT	Hôtel Radisson Blu	Rue de la Chapelle 77990 Le Mesnil-Amelot	Lundi 20 Juin 2016	20h30

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant son déroulement et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées ou défavorables au projet. Le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le dossier soumis à enquête accompagné des registres d'enquête et des pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et dans les préfetures de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne ainsi que dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête.

De même, ces documents seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Au terme de l'enquête publique, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le préfet de Seine-Saint-Denis et le préfet de Seine-et-Marne pourront, le cas échéant, par arrêté inter-préfectoral, prononcer la déclaration d'utilité publique modificative du projet, conformément aux articles L.121-1 et suivants du code de l'exploitation pour cause d'utilité publique, et l'urgence des travaux nécessaires à la réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) conformément aux articles L.232-1 et L.232-1 et suivants du code précité. Cet acte précisera le délai accordé pour réaliser les opérations. La déclaration d'utilité publique modificative tiendra lieu de déclaration de projet.

publiblégal

23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.annexes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'environnement

EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société INTERXION FRANCE, dont le siège social est situé 129, boulevard Malesherbes 75017 Paris, a déposé une demande en date du 2 mars 2016, complétée le 4 avril 2016, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter, au sein de l'établissement « PAR7 » sis 1-3, rue Râteau à La Courneuve (93120), une activité de DATA CENTER soumise à autorisation et déclaration sous les rubriques 2810-A-1 (Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771 [...], si la puissance thermique nominale de l'installation est supérieure ou égale à 20 MW [AUTORISATION] ; rayon d'affichage : 3 km), 3110 (Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW [AUTORISATION] ; rayon d'affichage : 3 km), 2925 (Ateliers de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW [DECLARATION]), 4734-4-c (Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution [...], la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant, pour les cavités souterraines et les stockages enterrés : détection de fuite, supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total [DECLARATION AVEC CONTRÔLE PÉRIODIQUE]) et 4802-2-a (Ateliers de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW [DECLARATION AVEC CONTRÔLE PÉRIODIQUE]).

L'enquête sera ouverte à la mairie de La Courneuve du mercredi 8 juin 2016 au vendredi 8 juillet 2016 inclus. Cette enquête publique sera portée à la connaissance des habitants des communes de La Courneuve, Aubervilliers, Bobigny, Drancy, Le Bourget, Dugny, Stains, Saint-Denis, Pantin et du 19ème arrondissement de Paris, compris dans le rayon d'affichage de trois kilomètres, par voie d'affiches qui seront apposées quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique à la mairie (ou à la mairie d'arrondissement) et dans le voisinage de l'installation projetée, ainsi qu'aux emplacements habituels d'affichage.

Le dossier de l'enquête publique, contenant notamment l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (ou « autorité environnementale »), les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers et les plans sont déposés durant l'enquête à la mairie de La Courneuve (93120), où ils peuvent être consultés par toute personne pendant les heures d'ouverture de la mairie. L'avis d'ouverture de l'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que le texte intégral du dossier de demande d'autorisation d'exploiter sont consultables en permanence sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis à l'adresse <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Qualite/CPE/Courneuve-La-Data-Center-Interxion-France> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, M. Bruno FOREST, auprès de la société INTERXION FRANCE, 129, boulevard Malesherbes à Paris 17ème (mél : enqueteepublique@interxion.com).

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'opposition contre ce projet ou à formuler des observations à son sujet, devra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique, en les consignait sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou en les portant à la connaissance de Monsieur Jean-François JOLLETT (ingénieur d'études retraité), commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique. En cas d'empêchement, ce dernier pourra être remplacé par son suppléant, Monsieur Jean-Charles KOLSKY (retraité, ancien responsable de projet).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de LA COURNEUVE les observations des intéressés aux lieux, jours et heures ci-après :

Pôle administratif Mécano 3, mail de l'Égalité / 58, avenue Gabriel Péri
Mercredi 8 Juin 2016 de 09 heures à 12 heures

Hôtel de ville, salle de la Direction Générale
avenue de la République (angle avec l'avenue Gabriel Péri)
Mardi 14 Juin 2016 de 17 heures à 20 heures

Pôle administratif Mécano
Samedi 18 Juin 2016 de 9 heures à 12 heures

Pôle administratif Mécano
Mardi 21 Juin 2016 de 14 heures à 17 heures

Pôle administratif Mécano
Vendredi 8 Juillet 2016 de 14 heures à 17 heures

Toute correspondance pourra également, pendant la durée de l'enquête publique, lui être adressée à la mairie de La Courneuve et sera annexée au registre.

Le public peut également formuler des observations, pendant toute la durée de l'enquête, en adressant une lettre recommandée au préfet de la Seine-Saint-Denis (direction du développement durable et des collectivités locales - bureau de l'environnement - 1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny cedex), ou un message électronique sur la boîte fonctionnelle du bureau de l'environnement de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : pref-bureau-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr.

Le bureau de l'environnement de la préfecture de la Seine-Saint-Denis transmettra ces observations à la mairie de La Courneuve, qui sera chargée de les annexer au registre.

À l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Courneuve et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis aux heures et jours d'ouverture au public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus et sera signée du préfet de la Seine-Saint-Denis ou de son représentant.

EP 16-116 enquete-publique@publiblegal.fr

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

dans Le Parisien

► Nos bureaux : www.annoncesleparisien.fr

Saint-Ouen (93) : 25, avenue Michélet 01 40 10 51 51
legales@teamedia.fr

Paris 4^e : 30/32, boulevard de Sébastopol 01 44 54 54 52
annonces.opa@wanadoo.fr